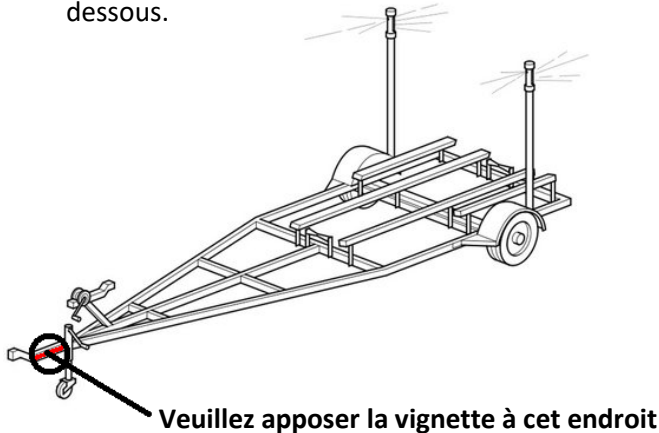


DIRECTIVES - VIGNETTES ANNÉE 2017

1- Les détenteurs de la vignette ont accès à toutes les rampes de mise à l'eau situées sur le territoire de la Ville de Beauharnois, et ce, pour l'année 2017.

2- La vignette se doit d'être apposée à un endroit précis sur la remorque, tel qu'illustré ci-dessous.



3- **Aucun** échange ou remboursement en cas de vol ou de perte de la vignette.

4- La mise en place du système de vignettes a pour but d'assurer une convivialité entre les utilisateurs des rampes de mise à l'eau présente sur le territoire de la Ville de Beauharnois.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Service des loisirs de la Ville de Beauharnois.

Adresse : 660, rue Ellice, Bureau 100, Beauharnois, Québec, J6N 1Y1

Téléphone : (450) 429-3546, poste 242

Télécopieur : (450) 429-6663

Courriel : loisirs@ville.beauharnois.qc.ca